

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 293/2022

A la Société **PREMIUM ENTREPRISES LIMITED**

Après avoir reçu le contrat du marché n° 01/002/LOT2 ET 3/MF/CGPMP/CAB.PROGOU/K.OR/2022, conclu avec le Gouvernorat de la Province du Kasai Oriental, pour un montant total hors taxe de dollars américains cinquante-six mille trois cent septante-six, quatre-vingt-six centimes (USD 56 376.86) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit trois cent nonante-quatre, soixante-quatre centimes (USD 394,64).

Fait à Kinshasa, le 29/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA

Directeur Général/a.i